

AVIS AUX RIVERAINS

Bellevue



A compter du **1^{er} janvier 2023**, le zonage du stationnement sera modifié aux abords de votre domicile.

Les rues de Vélizy, Pierre Wacquant et Albert de Mun (de la rue de Vélizy à la rue Marcel Allégot) passeront **en zone rouge** : durée maximale 2h, forfaits et abonnements non valides (tarif horaire uniquement).

Les rues Ernest Renan (entre la rue de la Blanchisserie et la rue Dumont d'Urville) et Albert de Mun (entre la rue de Vélizy et l'av. du 11 novembre 1918) passeront **en zone orange** : durée maximale 5h pour les visiteurs, forfaits et abonnements valides.

Le stationnement sera payant du lundi au samedi de 09h00 à 19h30, et gratuit de 13h à 14h ces jours-là, ainsi que les dimanches, jours fériés et au mois d'août.

La mise en place du stationnement payant autour de la gare de Bellevue en juin 2019 a permis de désengorger le secteur, et de libérer des places de stationnement pour les riverains. **Aujourd'hui, cette mesure est étendue pour vous permettre de stationner plus facilement à proximité de votre domicile ou lieu de travail. Des tarifs de stationnement préférentiels sont prévus pour les résidents meudonnais et les professionnels.** Pour en bénéficier et vous inscrire, rendez-vous sur le site web seineouest.tepark.fr

Une fois l'inscription validée, les forfaits Résidents deviendront accessibles avec votre immatriculation sur les canaux de paiement suivants :

- sur les applications mobiles **PayByPhone**, **Flowbird** et **Indigo Neo** ;
- sur le site web seineouest.tepark.fr ;
- directement à l'**horodateur** (pour les forfaits d'une durée inférieure au mois).

Pour plus d'informations, les équipes d'Indigo se tiennent à votre disposition par mail boutique-meudon@group-indigo.com ou par téléphone au **01 58 17 10 42**



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY